

Ceci est la pièce « 10 » mentionnée à l'affidavit de
Camil Simard

Assermenté (e) devant moi à Québec
Ce 27 mai 2008

Marie-Claude Leclerc
Commissaire à l'assermentation



Mercredi, le 6 février 2008

Honorable Chuck Strahl
Ministre des affaires Indiennes et du Nord
10 rue, Wellington
Gatineau (Québec)
K1A0H4

Monsieur le Ministre,

Mercredi le 30 janvier dernier, quelques Algonquins du Lac Barrière m'ont demandé d'assister à une assemblée de mise en candidature pour une révision du "Leadership" selon l'ART 8.11 du Mitchikanibikok Anishinabe Onakinakewin.

Je me suis présenté au gymnase de la communauté comme observateur neutre sans prendre parti pour qui que ce soit. Je sais que dans le passé, Monsieur Michel Gratton avait agi comme observateur neutre pour une élection mais je n'ai pas parlé avec lui sur sa façon de faire à ce moment. Vers 13h00, les gens ont commencé à entrer dans la salle. Je suis arrivé un peu plus tard à cause de mes autres obligations dans la communauté. J'ai remarqué l'absence de Monsieur Harry Wawatie et des membres du Conseil de Bande élus en 2007, mais je n'ai posé aucune question à cet effet car ce n'était pas mon mandat.

Vingt (20) personnes qui se disent "Elder" "KETIZIJK" selon la règle non codifié de grand-parent de plus de 50 ans étaient sur place. Il est à remarquer que Mitchikanibikok Anishinabe Onakinakewin ne contient aucune référence claire sur qui est un Elder. Art. 3.11.

Après discours de quelques personnes:

- Le "Elder" Antoine Decoursay a placé Casey Ratt sur la chaise de chef.
- Le "Elder" Sévère Ratt a placé Donat Thusky sur une chaise de Conseiller.
- Le "Elder" Willie Nottaway a placé Roger Jerome sur une chaise de Conseiller.
- La "Elder" Louise Wawatie a placé Ricky Decoursay sur une chaise de Conseiller.
- La "Elder" Lisa Thomas a placé Wayne Papatie sur une chaise de Conseiller.


Puis cinq (5) "Elders" ont placé les femmes des candidats derrière eux. Après avoir refusé le vote de deux personnes qui n'étaient pas sur la liste et trois procurations pour la même raison, 89 personnes ont choisis ces candidats et parmi celles-ci, il y avait 13 procurations.

Violence

Avant le début de l'assemblée, une femme s'est présentée dans la salle et a agressé physiquement un homme présent. Elle fût conduit à l'extérieur par quelques personnes et la Sûreté du Québec a été averti. Un peu plus tard, la même femme est revenue distribuer des documents dont elle m'a remis copie (Lettre de André Côté et Médiateur's report du Juge Réjean Paul, S.C.J.) cette fois sans autre violence que verbale. Après le choix des candidats, la même femme est revenue en criant et s'en est prit physiquement à une personne assistant à l'assemblée. Elle fût expulsée Manu Milatari par une autre femme et elle a attaquée une autre personne à l'extérieur où la Sûreté du Québec l'a mise en état d'arrestation. Il va de soi que la conduite de cette femme a dérangé grandement la réunion et quelques personnes sont même parti pour éviter les bagarres.

Voilà, Monsieur le Ministre, le déroulement de l'assemblée de révision du "Leadership" qui a été fait par des membres de la Communauté de Barrière Lake. Au meilleur de ma connaissance elle était conforme au Mitchikanibikok Anishinabe Onakinakewin.

Recevez Monsieur le Ministre mes sincères salutations.


Laurier Riel Courtworker
Observateur neutre
(819)449-2638

188

Par télécopieur: 819-953-4941

Dimanche, le 10 février 2008

fermé 2008/03/13

Honorable Chuck Strahl
Ministre des affaires Indiennes et du Nord
10 rue, Wellington
Gatineau (Québec)
K1A0H4

02-11-00

Objet: Révision du Leadership Barrière Lake

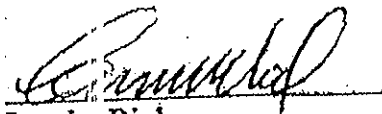
Monsieur le Ministre,

Après avoir relu le rapport que je vous ai fait parvenir relatif au sujet ci-haut, je me rend compte que ma dernière phrase: "Au meilleur de ma connaissance elle était conforme au Mitchikanibikok Anishinabe Onakinakewin" peut porter à confusion.

Cette déclaration ne regarde que la façon dont les candidats ont été présentés lors du déroulement de l'assemblée de révision et sur le choix de ces personnes fait par des membres de la Communauté de Barrière Lake. Elle ne confirme pas que toutes les autres règles pour une révision du Leadership ont été suivies.

Je ne peux garantir que l'art. 8.11 (2) (3) (4) (5) et (6) a été respecté car je n'ai pas eu accès à rien d'autre que la liste des personnes votantes et les Mitchikanibikok Anishinabe Onakinakewin. Je ne peux donc pas garantir que le Conseil des Elders a été avisé et que les avis prévus pour une demande de révision du Leadership ont été faits selon les règles, c'est à dire, si toutes les personnes habilitées pour choisir le Chef et les Conseillers ont été convoqués.

Recevez Monsieur le Ministre mes sincères salutations.



Laurie Riel
Observateur neutre
(819)441-8420

722.775